Année 2023-2024

CHARTE D'ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE DE L'EPICERIE SOLIDAIRE CAMPESIENNE

1. Présentation de l'épicerie solidaire campésienne

L'épicerie solidaire campésienne est tenue par une **association**, composée à la fois **de salariés en situation de handicap** et de **bénévoles**.

Son objectif est d'apporter une aide alimentaire aux étudiants boursiers en situation de précarité, en leur proposant des produits **à 30% de leur valeur marchande**.

Les produits fournis par l'épicerie solidaire campésienne proviennent d'achats de l'association elle-même, de dons, de ramasses ainsi que de collectes.

2. Participation de l'étudiant.e au bon fonctionnement de l'épicerie

L'épicerie solidaire campésienne se veut un levier pour favoriser la participation des étudiant.e.s et en faire de véritables acteurs et actrices de leur consommation.

Les étudiant.e.s bénévoles peuvent aider l'épicerie en participant notamment à la collecte de dons alimentaires, au rangement de l'épicerie, à la pose d'affiches dans les lieux collectifs, à l'accueil des bénéficiaires.

En adhérant à l'épicerie, le bénéficiaire s'engage à participer à au moins une collecte dans une grande surface, désignée au préalable par l'épicerie, au cours de l'année, pour une durée minimale de 2 heures. (N.B. : Les collectes ont lieu le samedi).

3. Engagement du bénéficiaire de l'épicerie solidaire campésienne

L'objectif de l'épicerie solidaire campésienne est d'aider un maximum d'étudiants en situation de précarité. En raison de l'approvisionnement de l'épicerie, seul un nombre limité d'étudiants a actuellement accès à l'épicerie.

Dans le cas où le bénéficiaire ne peut plus venir à l'épicerie pour une raison quelconque, il devra en **informer l'épicerie** solidaire campésienne à l'adresse suivante : epicerie.campesienne2@gmail.com.

Au bout de 2 mois sans passage du bénéficiaire à l'épicerie, un mail lui sera envoyé afin de confirmer ou non son adhésion à cette structure solidaire. En affirmant vouloir continuer de bénéficier de l'aide de l'épicerie, l'étudiant.e s'engage à y venir dans le mois suivant le reçu du mail. **Sans réponse de sa part ou sans sa venue au bout d'un mois, son adhésion à l'épicerie solidaire campésienne sera automatiquement résiliée.**

Je soussigné.e, (Prénom NOM) ……, avoir lu la présente charte et m'engage à la respecter.

Signature